



SON SOUTERRAIN D'EXCEPTION

**DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU
18 JUILLET 2024**

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 29/07/2024
Document affiché à la Mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 29/07/2024

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 Allée de l'Île Gloriette - BP 2411 - 44041 NANTES Cedex 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Juillet 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Présents : BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BELKADI Florian, RENAUDIN Magalie

Absents : BARBIER Florian, BOBINEAU Stéphanie

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2024JUIL-01	ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE 30 MAI 2024	Adopté à l'unanimité
2024JUIL-02	CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET	Adopté à l'unanimité
2024JUIL-03	CONSEIL DÉPARTEMENTAL : CONVENTION RELATIVE À UN AMÉNAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL	Adopté à l'unanimité
2024JUIL-04	AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE : DEMANDE DE PARTICIPATION À LA COMMUNE DE L'HERMENAULT	Adopté à l'unanimité
2024JUIL-05	TRAVAUX MAIRIE : VALIDATION AVENANT MOE	Adopté à l'unanimité
2024JUIL-06	ÉTUDE D'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE	Adopté à l'unanimité
2024JUIL-07	DOSSIER D'AIDE COMMUNALE « TRAVAUX FAÇADE ET TOITURE »	Adopté à l'unanimité
2024JUIL-08	MULTI'SERVICE : CONVENTION DE PARTENARIAT	Adopté à l'unanimité
2024JUIL-09	PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE RPI LE LANGON-PETOSSE	Adopté à l'unanimité

Le Maire, Yves-Marie BOUCHER



Document mis en ligne sur le site internet de la commune de Petosse - petosse.fr - et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juillet 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2024

N° : 2024-JUIL-01

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 11/07/2024

Objet de la délibération : ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 30 MAI 2024

Le 18 Juillet 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BARRAUD Jacky, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : RENAUDIN Magalie, BEL KADI Florian

Absents : BARBIER Florian, BOBINEAU Stéphanie

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 Mai 2024 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 11 Juillet 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ARRÊTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Mai 2024.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2024

N° : 2024-JUIL-02

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 11/07/2024

Objet de la délibération : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Le 18 juillet 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BARRAUD Jacky, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louisette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : RENAUDIN Magalie, BEL KADI Florian

Absents : BARBIER Florian, BOBINEAU Stéphanie

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc de créer un emploi d'agent intervenant en milieu scolaire, périscolaire et à l'entretien des locaux, dans le grade d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires, à compter du 01/10/2024.

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'agent intervenant en milieu scolaire, périscolaire et à l'entretien des locaux, emploi permanent à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaire.

Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant des grades ou du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux.

Les candidats devront justifier d'un CAP AEPE ou équivalent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **De CRÉER** l'emploi d'agent intervenant en milieu scolaire, périscolaire et à l'entretien des locaux, emploi permanent à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaire, à compter du 01/10/2024, susceptible d'être pourvu par des agents relevant soit du grade d'Adjoint Technique ou cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.
- ✓ **DIT** que les candidats devront justifier d'un CAP AEPE.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique et à signer le contrat afférent.
- ✓ Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2024

N° : 2024-JUIL-03

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 11/07/2024

Objet de la délibération : CONSEIL DÉPARTEMENTAL - CONVENTION RELATIVE À UN AMÉNAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL

Le 18 Juillet 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BARRAUD Jacky, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : RENAUDIN Magalie, BEL KADI Florian,

Absents : BARBIER Florian, BOBINEAU Stéphanie,

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

Dans le cadre des travaux d'aménagement de chemin piétonnier sécurisé sur la RD 30, domaine public départemental, Monsieur le Maire informe qu'il convient de signer une convention avec le Conseil Départemental, définissant l'exécution des travaux et des charges d'entretien incombant à la commune.

Après lecture faite du projet de convention entre les deux collectivités, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** la convention entre le Département de la Vendée et la Commune de PETOSSE,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2024

N° : 2024-JUIL-04

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 11/07/2024

Objet de la délibération : **AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE : DEMANDE DE PARTICIPATION À LA COMMUNE DE L'HERMENAULT**

Le 18 juillet 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BARRAUD Jacky, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louisette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : RENAUDIN Magalie, BEL KADI Florian

Absents : BARBIER Florian, BOBINEAU Stéphanie

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement du giratoire sur la RD 148 (axe Pouillé/Fontenay-le-Comte) sont terminés.

Comme convenu, la commune de l'Hermenault doit participer à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Monsieur le Maire présente le bilan financier de l'opération suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant TTC	Nature	Montant	%
FREDDY GAUTIER Sculpture "Fleurs" Matériaux recyclage	6 500,00 €	Subvention départementale "Floraties"	1 500,00 €	10,40 %
PAYSAGES RIVIERE Travaux de terrassements et plantations	3 090,86 €			
CLOT BAT PLUS Panneaux Indication	3 348,00 €	Factures payées par l'Hermenault		
GUYONNET PUB Panneaux JO	1 480,80 €	GUYONNET PUB Panneaux JO	1 480,80 €	10,27 %
		Participation 50 % Commune de l'Hermenault	4 979,03 €	
		Sous-total	7 959,83 €	55,20 %
		Autofinancement	6 459,83 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	6 459,83 €	44,80 %
Total dépenses	14 419,66 €	Total Recettes	14 419,66 €	100,00 %

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 29/07/2024

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le

ID : 085-218501740-20240718-2024JUIL04-DE

S²LO

- ✓ **VALIDE** le montant de 4 979,03 € de participation pour la commune de L'Hermenault pour l'aménagement du giratoire sur la RD 148,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Commune de L'Hermenault pour le paiement de celle-ci.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2024

N° : 2024-JUIL-05

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 11/07/2024

Objet de la délibération : TRAVAUX MAIRIE : VALIDATION AVENANT MOE

Le 18 juillet 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BARRAUD Jacky, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louisette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : RENAUDIN Magalie, BEL KADI Florian

Absents : BARBIER Florian, BOBINEAU Stéphanie

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

VU les articles L.2432-1, L2432-2 et R.2432-2 à R. 2432-7 du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2022DEC-73 en date du 15 décembre 2022, attribuant au Cabinet Thibault POCHON le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie proposant une rémunération avec un taux de 8,50 % du montant des travaux ;

CONSIDÉRANT que le Cabinet Thibault POCHON a établi son offre sur la base d'un montant de travaux estimés à 260 000 € HT,

CONSIDÉRANT l'article 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché de maîtrise d'œuvre,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie, afin d'arrêter le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre,

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

Le montant des travaux de réaménagement et de rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie retenu pour calculer les honoraires de la maîtrise d'œuvre s'élève à 394 260,02 € HT, ce qui porte le marché de maîtrise d'œuvre à 33 512,10 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **DE CONCLURE** un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie, de 11 412,10 € HT, portant le marché de la maîtrise d'œuvre à 33 512,10 € HT.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant avec le Cabinet Thibault POCHON, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2024

N° : 2024-JUIL-06

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 11/07/2024

Objet de la délibération : ETUDE D'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE

Le 18 Juillet 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BARRAUD Jacky, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : RENAUDIN Magalie, BEL KADI Florian

Absents : BARBIER Florian, BOBINEAU Stéphanie

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

Monsieur le Maire rappelle que tout membre du Conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt au sens de l'article 432-12 Code pénal.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote, relatifs au projet.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les informations qui suivent.

La Commune de Petosse souhaite soutenir le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

La société WKN France, spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables a identifié une zone d'implantation potentielle pour un projet agrivoltaïque (ci-après le « **Projet** »).

Une présentation de la zone projet d'étude a été présentée au Conseil Municipal le 13 juin 2024.

Aujourd'hui, la société WKN France sollicite une délibération du Conseil municipal à l'effet de formaliser le soutien apporté à l'initiation du **Projet** sur le territoire de la commune.

Dans ce cadre, il est convenu que la Société WKN France ou toute autre société de son choix qu'elle substituerait dans l'avenir (ci-après la « **Société** ») procède, à ses frais, aux études de faisabilité, aux démarches foncières auprès des propriétaires et exploitants agricoles concernés, et aux démarches administratives nécessaires au développement du **Projet** et à l'instruction de sa demande.

Monsieur le Maire fait lecture de la note de synthèse relative au **Projet** de la Société adressée aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 8 voix pour et 1 abstention (Clau

Envoyé en préfecture le 29/07/2024

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le

ID : 085-218501740-20240718-2024JUIL06-DE

S²LO

✓ **Emet un avis favorable :**

- à l'étude de la faisabilité du Projet sur le territoire communal ;
- aux fins de procéder aux démarches foncières et administratives préalables (notamment la consultation des services de l'Etat) en vue du développement du Projet ;
- au développement du Projet arrêté par la Société, notamment au lancement des différentes études (faune, flore, paysage, agricole etc.) par des bureaux d'études indépendants;
- à l'initiation des démarches administratives relatives au dépôt de la demande d'autorisation administrative relative au Projet arrêté par la Société.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2024

N° : 2024-JUIL-07

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 11/07/2024

Objet de la délibération : DOSSIERS D'AIDE COMMUNALE « TRAVAUX FAÇADE ET TOITURE »

Le 18 Juillet 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BARRAUD Jacky, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : RENAUDIN Magalie, BEL KADI Florian

Absents : BARBIER Florian, BOBINEAU Stéphanie

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

Monsieur le Maire rappelle, que dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, la mise en place d'une participation financière de la Commune, en complément de la participation financière de la Communauté de Communes, pour l'aide directe « Façade-Toiture » peut être octroyée aux habitations situées dans le périmètre de centre-bourg de PETOSSE.

Monsieur le Maire informe que Madame Marion CHOVEAU a déposé un dossier auprès de la Communauté de Communes.

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Patrick BASTIEN, Adjoint au Maire, prend la présidence de la séance.

CONSIDERANT que l'aide communautaire « embellissement - façade / toiture » de 1000 € est conditionnée à la participation financière de la commune, comme mentionné au règlement d'intervention de l'OPAHRU ;

CONSIDERANT que ces aides façade / toiture s'appliquent au sein du périmètre de centre-bourg établi par la commune ;

CONSIDÉRANT la délibération 2020.OCT-1-04 du 1^{er} Octobre 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** d'attribuer la participation de 500 € pour le dossier de Madame Marion CHOVEAU au titre de « l'embellissement Façade-Toiture de centre bourg », en complément de l'aide mise en place par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2024

N° : 2024-JUIL-08

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 11/07/2024

Objet de la délibération : MULTI'SERVICE : CONVENTION DE PARTENARIAT

Le 18 juillet 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BARRAUD Jacky, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louisette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : RENAUDIN Magalie, BEL KADI Florian

Absents : BARBIER Florian, BOBINEAU Stéphanie

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

Monsieur le Maire propose de signer une Convention de partenariat avec l'Association MULTP'service pour l'année 2024.

Cette convention avec MULTP'service a pour objet de déterminer le cadre dans lequel la Commune peut faire appel aux services de l'association en raison de besoins liés au remplacement d'agent indisponibles par exemple et marque la volonté d'officialiser le partenariat en vue de développer les actions menées conjointement pour l'insertion des demandeurs d'emplois de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat avec l'association MULTP'service pour l'année 2024.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2024

N° : 2024-JUIL-09

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 11/07/2024

Objet de la délibération : PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE R.P.I LE LANGON-PETOSSE

Le 18 Juillet 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BASTIEN Patrick, BARRAUD Jacky, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : RENAUDIN Magalie, BEL KADI Florian

Absents : BARBIER Florian, BOBINEAU Stéphanie

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe prévoyant notamment le transfert de compétence du Département vers la Région en matière de transport scolaire ;

Considérant que le coût du transport scolaire des élèves du R.P.I. Le Langon – Petosse, domiciliés sur PETOSSE, est supporté, en partie, par la Collectivité depuis l'année scolaire 2020-2021,

M. le Maire propose de renouveler sa prise en charge pour les élèves du R.P.I Le Langon-Petosse, domiciliés sur PETOSSE, pour l'année scolaire 2024-2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2024-2025 :

- ✓ **DÉCIDE** de prendre en charge les frais de transport scolaire supportés par les familles domiciliées à PETOSSE, pour les élèves scolarisés sur le R.P.I. Le Langon-Petosse, dans la limite de 55 € / enfant,
- ✓ **DIT** que ces prises en charges se feront par remboursement après présentation de la facture et d'un RIB.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE

